

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 4 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le quatre octobre, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à La Roche-Chalais sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire**
Date de convocation : 29 septembre 2021

PRESENTS : HALLAIRE X., LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., RAMBONONA R., VICAIRE-BONNIEU D., VIAUD A., CAZERES C., HUGON DE MASGONTIER A., REY N., BONNEFONT M., FORESTIER M., MAILLETAS A., RAVON A., CHABANET M., LECOQ T., ITHURBURU J.J.

ABSENTS EXCUSÉS : VALLECILLO C. procuration à SAUTREAU J.M., BOISDRON C. procuration à FORESTIER M., LAGORGETTE P. procuration à VICAIRE BONNIEU D., MALLET J. procuration à RAVON A.

SECRETAIRE : CONIJN M.

1 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX CONSEILS SYNDICAUX ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

A la suite de la démission de conseillers municipaux, le Maire indique qu'il y a lieu de désigner des nouveaux membres aux divers organismes et syndicats.

DÉLÉGUÉS AUX CONSEILS SYNDICAUX ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE SAINT-AULAYE

Maire + 2 titulaires

Jean-Michel SAUTREAU	Rémi RAMBONONA
	Xavier HALLAIRE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU RIBÉRACOIS

2 titulaires + 2 suppléants

Jean-Michel SAUTREAU (titulaire)	RAMBONONA Rémi (titulaire)
André VIAUD (suppléant)	DUCOURTIOUX Jacky(suppléant)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE D.F.C.I. DE LA DOUBLE

1 titulaire + 1 suppléant

Arnaud HUGON DE MASGONTIER (titulaire)	Marielle CHABANET (suppléante)
--	--------------------------------

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE SAINT-AIGULIN

1 titulaire + 1 suppléant

VICAIRE BONNIEU Delphine (titulaire)	Martine CONIJN (suppléante)
--------------------------------------	-----------------------------

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE (SDE24)

2 titulaires + 2 suppléants

Xavier HALLAIRE (titulaire)	Arnaud HUGON DE MASGONTIER (titulaire)
Jocelyne LACHAUD (suppléant)	Delphine VICAIRE BONNIEU (suppléante)

MISSION CNAS

1 conseiller

Catherine CAZERES

MISSION SÉCURITÉ ROUTIERE

1 conseiller

Michel BONNEFONT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD de La Roche-Chalais (le Maire + 2 élus)

- Jean-Michel SAUTREAU, Marielle CHABANET, Jean-Jacques ITHURBURU.

2 : COMMISSIONS

Commission	Municipale	Communale	Elu-e référent-e	Conseiller-e-s	Cadres de la Commune	Autres personnes
TRAVAUX - BÂTIMENT - VOIRIE	X		A. VIAUD	J. LACHAUD	Romain MICHELET	X
				A. MAILLETAS		X
				X. HALLAIRE		X
				M. CONIJN		X
				C. CAZERES		X
				J. DUCOURTIOUX		X
				M. BONNEFONT		X
				J. J. ITHURBURU		X
J. MALLET	X					
COMMERCE - MARCHÉ - ARTISANAT		X	A. VIAUD	J. DUCOURTIOUX	Sandrine POINEAUD	M. BONNEFONT
CULTURE		X	M. CONIJN	C. CAZERES	Alain TROTET	G. CORBEAU
				C. VALLECILLO		
PATRIMOINE - TOURISME - FLEURISSEMENT		X	J. LACHAUD	A. de MASGONTIER	Romain MICHELET	JJ. ITHURBURU
				M. CHABANET	Sandrine POINEAUD	N. SAUTREAU
				J.MALLET	Renée GARCIN	J. GAUTRIAS
				A. VIAUD		A. MOULINIER
				M. CONIJN		
				D. VICAIRE		
EAU - ENERGIES - ENVIRONNEMENT - URBANISME		X	X. HALLAIRE	J. DUCOURTIOUX	Romain MICHELET	
				J. LACHAUD	Sandrine POINEAUD	
				A. VIAUD		
				A. MAILLETAS		

VIE ASSOCIATIVE		X	J. DUCOURTIOUX	C. VALLECILLO	Alain TROTET	
				N. REY		
				R. RAMBONONA		
				M. FORESTIER		
CONSEIL MUNICIPAL JEUNES		X	N. REY	D. VICAIRE BONNIEU	Véronique FOLIOT	
SOLIDARITÉ		X	X. HALLAIRE	A. MAILLETAS	Véronique FOLIOT	K. CHAILLAT
				M. CONIJN	Nathalie MARLY	M. FORESTIER
				C. CAZERES		P. DELAVALLADE
				C. VALLECILLO		N. MOTIKA
				D. VICAIRE BONNIEU		
				J. LACHAUD		
				C. BOISDRON		
SPORT		X	N. REY	J. DUCOURTIOUX	Romain MICHELET	K. MENERET
				A. de MASGONTIER		S. MALLET
				T. LECOQ		
AMÉNAGEMENT CENTRE-BOURG LRC		X	JM. SAUTREAU	X. HALLAIRE	Romain MICHELET	L. MOURCEL
				M. CONIJN		
PÔLE RIVIÈRE		X	D. VICAIRE	J. DUCOURTIOUX	Romain MICHELET	E. BOGDANOFF
				P. LAGORGETTE	Sandrine POINEAUD	J. PEYRONT
				J. LACHAUD		
PÔLE FORÊT		X	A. VIAUD	J. LACHAUD	Romain MICHELET	A. CHABANET
				N. REY	Sandrine POINEAUD	
				M. CHABANET		
				A HUGON DE MASGONTIER		
COMMUNICATION		X	JM. SAUTREAU	M. CONIJN	Véronique FOLIOT	A. DESPOIS
				C. VALLECILLO	Coralie KOLASA	
FINANCES		X	R. RAMBONONA	J. DUCOURTIOUX	Véronique FOLIOT	JL. CAMPAGNAUD
				P. LAGORGETTE	Marilyn PASQUIS	
				A. VIAUD		
				D. VICAIRE		
				A. de MASGONTIER		
				A. RAVON		
HISTOIRE		X	M. CONIJN	J. LACHAUD		J. PEYRONT
				M. CONIJN		
				X. HALLAIRE		

3 : ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 22/01/2016 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de LA ROCHE-CHALAIS,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 709/2021, adressée par maître LAMONT Danielle notaire à RIBERAC en vue de la cession moyennant le prix de 9.000€,

d'une propriété sise à La Roche-Chalais, cadastrée section AK 111 Fonsèche, 467 ZD 20 et 467 ZD 177 Bellefond, d'une superficie totale de 49a 53ca, appartenant à Monsieur BOURDÉE Jean-Jacques,

Considérant le projet de sensibilisation à la biodiversité du pôle rivière de la commune, Le conseil municipal, décide, **à l'unanimité** :

- d'acquérir par voie de préemption un bien situé à La Roche-Chalais, cadastrée section AK 111 Fonsèche, 467 ZD 120 et 467 ZD 177 Bellefond, d'une superficie totale de 49a 53ca, appartenant à Monsieur BOURDÉE Jean-Jacques, au prix de 9.000 € (soit 1,81 €/m²)
- dit qu'un acte constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision, chez Maître Danielle LAMOND, Notaire à Ribérac.
- précise que le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la signature de l'acte.
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants seront inscrits au budget de la commune.

4 : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE PRESTATIONS D'ASSURANCES

Le maire rappelle la procédure de consultation et la mission confiée au cabinet RISKOMNIUM pour renouveler les contrats d'assurances de la commune à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il présente le rapport d'analyse des offres et propose de retenir les sociétés suivantes :

Lot 1 : **DOMMAGES AUX BIENS** : GROUPAMA, avec franchise pour un montant de 11.527€,
Lot 2 : **ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE ET AUTO-MISSIONS** : GLISE PILLIOT, avec franchise 300€ < 3,5t, 1.000€ > 3,5t, 0€ auto-mission, pour un montant de 6.211,98€,
Lot 3 : **RESPONSABILITÉ CIVILE** : SMACL, sans franchise, pour un montant de 2.648,05 €,
Lot 4 : **PROTECTION JURIDIQUE ET FONCTIONNELLE** : CFDP FOCH pour un montant de 2.284,24 €,

Lot 5 : **RISQUES STATUTAIRES** : CNP – SOFAXIS solution de base, 0,88% (personnel CNRACL) et 1,50% (personnel IRCANTEC) pour un montant estimé de 8.165,86€

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le rapport d'analyse des offres et prend acte de l'attribution des marchés comme stipulé ci-dessus,
- Accepte la date du 1^{er} janvier 2022 pour la prise d'effet des nouveaux contrats,
- Désigne le maire, ou son adjoint, pour signer tous les documents se référant à ce dossier.

Résultat des votes :

Lots 1, 2, 3 et 4 : à l'unanimité

Lot 5 : votants 22 Pour la solution de base : 21 Pour la solution de base + VI : 1

5 : SUBVENTION TELETHON

Monsieur Le Maire rappelle que chaque année des subventions sont accordées, il propose de valider une subvention pour le TELETHON 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de verser une subvention de 350.00 euros au profit du TELETHON 2021.

6 : PRÉSENTATION EAU 17

Une délégation de la mairie s'est déplacée à Saintes le 7 septembre afin de découvrir une offre du syndicat EAU 17 pour un futur approvisionnement en eau potable pour notre commune. Le diaporama concernant cette offre est présenté sans vote dans l'attente de nouveaux éléments.

7 : PROPOSITION D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Un point a été fait sur la situation de la médiathèque avec les dernières informations reçues de l'avocat en charge du dossier. Le dossier est entre les mains d'un juge afin qu'une expertise soit menée à bien et envisager les suites possibles sur le devenir de ce bâtiment.

Cette procédure longue nous amène, à mettre en place un point lecture pour assurer à nouveau le service. Différentes possibilités ont été étudiées et présentées au conseil. L'option de réinvestir les lieux de l'ancienne bibliothèque rue de la Dronne a été votée à l'unanimité. Le service s'organise avec la bibliothèque départementale de prêt de la Dordogne pour reconstituer un fond de livres. En parallèle, le bâtiment rue de la Dronne doit être réorganisé pour cet effet. Actuellement occupé par le CCAS, nous devons attendre le déménagement de ce dernier prochainement, dans les nouveaux locaux de l'intercommunalité, au titre de son évolution en CIAS.

Sur place, les éléments (étagères, bureau d'accueil, logiciels...) sont à mettre en place, en toute cohabitation avec le Point Jeunes qui occupe une partie du bâtiment.

8 : CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ (ZAD)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune n'est pas propriétaire d'un ensemble immobilier qui lui permettrait de mettre en œuvre sa politique de développement et de redynamisation du centre bourg et notamment l'offre de logements à coûts maîtrisés et l'accueil de nouveaux commerces.

Monsieur le Maire indique qu'afin de doter la Commune d'un outil de veille foncière et le cas échéant, d'intervention en vue d'acquisition des biens concernés, la Commune souhaite mettre en place une Zone d'Aménagement Différé (ZAD), en pleine compatibilité avec les objectifs du son PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- De se prononcer favorablement à la création de la zone d'aménagement différée comme indiqué sur le plan annexé,
- De solliciter l'intervention de Monsieur le Préfet pour la création d'une zone d'aménagement différée sur ledit périmètre
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution du dossier.

9 : AVENANT N°1 LOT N°7 EXTENSION JEANNE NICOLAS

Le Maire informe qu'il convient de valider un avenant pour les travaux d'extension de la résidence Jeanne NICOLAS:

LOT 7 – Faux plafonds démontables : avenant n°1 (plus-value) pour un montant de 593,22 € HT pour création d'un plafond suspendu selon devis présenté par l'entreprise SARL BRUGERE FROMENTIER 33230 COUTRAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte le devis de l'entreprise SARL BRUGERE FROMENTIER pour un montant global de 593.22€ HT.
- Autorise Le Maire à signer l'avenant n°1 et tout autre document nécessaire.

Delphine VICAIRE BONNIEU :

- Pôle rivière : prise de contact avec différents services pour le projet de jeux avec ST-AIGULIN
- Travaux en cours au cimetière
- Octobre Rose : marche le 9/10 départ foyer rural SMR

Xavier HALLAIRE :

- Agenda 2030 : les 6 ateliers se sont réunis 1 ou 2 fois, bonne participation, très constructif
- Association AMI24 : appel à la solidarité pour l'accueil sur la commune d'une famille Irakienne

Martine CONIJN :

- Quinzaine gratuite du cinéma : 500 personnes
- Programmation Automne Culturel, expositions dans le hall de la salle de spectacle
- Conférence Tintin et la musique le 11/10
- Dans le cadre des travaux de la commission Histoire rencontre avec M. LABBÉ et Mme GASPARATTO

Jocelyne LACHAUD :

- Opération 1000 chênes : ramassage de glands le 23/10
- Maison de la Forêt : début des travaux fin octobre début novembre
- Pierre de Champmartin : l'assiette du chemin sera déplacée

André VIAUD

- Remplacement chaudière salle des fêtes SML : devis en cours

Jacky DUCOURTIOUX

- Bilan opération boutique éphémère : réunion en janvier pour action future

Rémi RAMBONONA

- La qualité comptable des collectivités locales, dans le périmètre de l'indice de qualité des comptes locaux (IQCL), est valorisée au moyen d'un score établi sur 20 et de cotations sur 10 déclinées par domaines comptables. Ces scores et cotations sont calculés à partir des résultats obtenus sur ces items significatifs ; l'analyse de ces résultats permet de diagnostiquer des points forts et des points faibles tout en déterminant les marges de progression et les actions à mettre en œuvre par le comptable et le cas échéant par l'ordonnateur.
La commune a obtenu la note de 20/20 pour l'exercice 2020.

Jean Michel SAUTREAU

- Prévoir visite EHPAD, usine KSB, usine BOSSI, Centre de Secours de LRC et centre de traitement des appels à Périgueux
- Le prochain conseil municipal aura le 8/11 (1/11 férié)